CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LA TENTATIVE DE MEURTRE DE LA RUE SOLFERINO. Des cris «au meurtre! à l'assassin! » jetaient l'émoi samedi, vers cinq heures trois quarts du matin, rue *Solférino*.

Cette rue, que beaucoup de nos lecteurs ne connaissent encore que de nom, tient d'un côté à la rue d'Italie et aboutit au boulevard d'Armentières: elle court parallèlement à la rue de Mouveaux.

En quelques instants, tout le populeux quartier des rues de Rome et d'Italie fut mis sur pied, et un attroupement considérable se forma devant la porte de la maison portant le numéro 47.

Une des fenêtres de l'étage s'ouvrit brusquement et dans l'encadrement apparut un individu couvert de sang, qui, enjambant le rebord de la fenêtre, se laissa tomber sur le trottoir.

— « C'est l'assassin ! » crièrent aussitôt cent voix, et ce fut en vain que l'individu chercha une éclaircie dans les rangs de cette foule menaçante et déjà prête à lui faire un mauvais parti, sans même savoir de quoi il s'agissait.

Il fut en un instant maintenu, et l'on s'aperçut qu'il portait à la tête une blessure d'où le sang s'échappait, inondant son visage.

Que s'était-il donc passé dans l'intérieur ?

Avant de reconstituer la scène, il est bon que nous donnions au lecteur quelques explications.

La maison, où le meurtre a été commis, est habitée par la veuve Moreau, qui tient des logeurs.

Il y avait, parmi ces logeurs, un ouvrier charpentier employé dans une fabrique voisine, nommé Auguste Delannoy, et un *mouleur*, pour employer l'expression usitée dans les fabriques, du nom de Charles Dumez.

Vers cinq heures et demie, la veuve Moreau fut réveillée par des cris de détresse qui partaient de la chambre où couchait Dumez. Celui-ci était étendu sur le plancher, gisant dans une mare de sang.

C'est alors que Delannoy enjambait la fenêtre et tombait sur la rue.

On transporta les blessés à l'hôpital. Dumez, sans avoir perdu connaissance, était dans un état de faiblesse qui, jusqu'à ce moment même, n'a pas permis encore de l'interroger.

Il n'en était pas de même de Delannoy, et c'est le récit que avons recueilli de sa propre bouche, que nous allons rapporter.

Voici d'après lui, comment les faits se sont passés :

» Delannoy, qui n'est pas marié, habite depuis deux ans chez la veuve Moreau, avec laquelle il a des relations intimes.

» L'an dernier un enfant naquit de leur union. Il faut dire — toujours d'après Delannoy — que l'aîné des enfants de la veuve Moreau, un jeune homme, en ce moment sous les drapeaux, ignore totalement la faute de sa mère.

« Le ménage irrégulier commença à se brouiller il y a environ trois mois.

» C'est qu'un nouveau logeur, Charles Dumez venait de se placer entre les deux conjoints: le prestige de ses vingt printemps n'avait pas été sans éblouir la veuve Moreau, et nécessairement, la jalousie avait mordu, au cœur, Auguste Delannoy.

» A plusieurs reprises, celui-ci supplia la patronne de la maison de renvoyer Dumez. Celle-ci refusa toujours, disant qu'elle n'avait aucune raison d'agir de la sorte envers le jeune homme.

« Delannoy s'adressa alors à Dumez lui-même. Pas plus de succès de ce côté que de l'autre.

» Telle était la situation au moment du drame que nous avons à raconter.

» A cinq heures un quart, Delannoy dont les nuits ne connaissaient plus le sommeil, vint frapper à la porte de la chambre de Dumez.

— « Dumez, lui cria-t-il, est-ce enfin aujourd'hui que tu vas t'en aller ?... »

» Dumez ouvrit la porte, et heurta violemment Delannoy qui tomba du haut en bas de l'escalier.

» Se relevant furieux, celui-ci se précipita dans la chambre de Dumez, qui lui porta un coup de hache sur la tête.

» Alors Delannoy vit rouge, et, tirant de sa poche un couteau-poignard, il frappa.

» Grièvement, et peut-être mortellement atteint, Dumez tomba. »

On connaît le dénouement de cette scène sauvage.

Les blessés reçurent les premiers soins du docteur Largillière. A l'hôpital, ce fut le docteur Butruille qui les visita.

Dumez est blessé grièvement, et l'issue peut être fatale pour lui.

Le couteau, une lame de douze centimètres, est entré par le dos, et a été enfoncé jusqu'à la garde. Le poumon gauche a probablement été touché, et une hémorragie interne peut se produire. En ce cas la mort s'ensuivrait.

Deux autres blessures ont été constatées, beaucoup moins graves, celles-là. L'une à la tête l'autre au bras gauche.

Quant à Delannoy, il a sur le sommet du crâne une plaie peu grave, le coup de hache, peut-être. Il a aussi une entorse au pied. Se l'est-il faite en dégringolant l'escalier, ou en tombant dans la rue Il n'en sait rien.

A part les égratignures qui lui sillonnent le visage, c'est tout ce qu'a Delannoy.

Répétons que le récit du meurtre et l'exposé des circonstances qui l'ont accompagné repose tout entier dans les assertions de Delannoy, car il ne nous a pas été permis plus qu'à personne d'approcher de Dumez, en raison de la gravité de son état.

Vieux bouquins. — A une des dernières ventes de livres qui ont eu lieu à Lille, nous feuilletions quelques vieux bouquins et nous recherchions, naturellement, ce qui pouvait concerner Roubaix.

Le hasard ou notre bonne fortune, comme on voudra, nous fit mettre la main sur deux volumes où il était question de notre ville. Le premier, recouvert en veau, datait de 1730, mais pas n'était besoin de voir ce millésime pour lui donner un âge. La reliure et les gardes l'indiquaient suffisamment. Imprimé à Lille chez Prévost, ce bouquin avait pour titre : *Histoire de Lille et de sa châtellenie* par le sieur XXX. Ce sieur XXX (que nous supposons être Thiroux) a été, à notre égard, d'une concision plus que lacédémonienne. « Ce bourg, dit-il, est très considérable par la grande quantité d'étoffes qu'on y fabrique. »

Nous sommes mieux partagés dans l'autre volume. Celui-là ne porte aucun nom d'auteur. Il a pour titre : *Nouveau guide des étrangers dans Lille et ses environs* et il a été imprimé en 1826, chez Castiaux.

La page qu'il nous consacre est assez curieuse:

« Le nom de Roubaix, dit-il, plus heureux que ceux de beaucoup de grandes villes, parcourt avec honneur toute l'étendue du royaume. Il franchit les Alpes, les Pyrénées et ne s'arrête peut-être pas au pied des colonnes d'Alcide. Ce n'est pourtant ni au caprice d'une Muse ni au babil d'une infidelle — infidelle avec deux *l*; comme ce mot porte bien sa date! — renommée que son nom est redevable de tant d'éclat. Il est tout simplement inscrit sur de grossiers ballots et porté sur de lourdes voitures, équipages moins brillants que le char pompeux de la gloire, mais qui arrivent bien plus sûrement à leur destination.»

Très pratique l'auteur du *Guide*, pour un homme de 1826! Si le style est du commencement du siècle, les appréciations sont de la fin.

La dernière page de ce chapitre semble avoir été écrite hier :

« A Roubaix, y est-il dit, le jour qui vient, paraît emporter la trace de celui qui l'a précédé. C'est la ville *du moment*; on s'y souvient à peine de la veille. »

N'avions-nous pas raison de dire tout à l'heure que ces lignes, qui ont plus d'un demi-siècle, semblent avoir été écrites hier ?

Société Française de secours aux blessés militaires de terre et de mer. — Le Comité des Dames de Roubaix fera célébrer une messe, lundi 14 novembre, à dix heures et demie, en l'Eglise Saint-Martin, pour les soldats français morts pour la patrie.

Parmi les entrepreneurs qui ont soumissionné pour les travaux de la rue St-Jean nous avons omis le nom de M. A. Carrette Duburcq. Cet entrepreneur a offert un rabais de 7 0/0.

Un jeune homme s'en vint, jeudi soir, vers neuf heures et demie, demander à Mme Mazure-Truffaut, quatre *jerseys*, de la part de Mme Libossart.

On les lui donna, mais c'était une escroquerie. Les jerseys sont disparus et l'homme aussi.

Fournitures au bureau de bienfaisance pour l'année 1887. — La Commission administrative du bureau de bienfaisance de Roubaix, fait savoir que le lundi 21 novembre 1887, à trois heures de relevée, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, elle procèdera aux conditions dont elle donnera alors connaissance au public, et dont il peut, dès aujourd'hui, prendre communication au secrétariat de l'établissement (rue Nain, 47), à l'adjudication au rabais à l'extinction des feux, des fournitures nécessaires audit bureau de bienfaisance pour 1888.

Viande, 12,000 kil.; Couvertures, 300 ; Cercueils, 200 ; Toile grise pour paillasses, 1,200 mètres ; Cretonne tissée, 1,200 mètres ; Toile blanche pour chemises d'hommes, 1,200 m. ; Toile blanche pour chemises de femmes, 2 500 m. ; Cretonne blanche pour chemises d'enfants, 2,500 m.

Croix. — Un enfant de quatre ans, Jean Pluret, a été, jeudi matin, victime d'un affreux accident, chez ses parents, rue du Crêchet. Sa mère avait déposé près du poêle, un chaudron rempli d'eau bouillante. L'enfant, qui jouait, fit un faux pas et tomba dans le chaudron ; on le retira couvert d'affreuses brûlures. Il a succombé, vendredi, dans d'horribles souffrances.

Nous touchons au meilleur moment de l'année pour les gourmets.

Le gibier est abondant, l'huitre devient belle et grasse. Après la Zélande qui est incontestablement la perle des mers du Nord, voici la Marenne aux ailes vertes, au cœur bien blanc. Il faut manger des huitres, la raison et la gourmandise nous le recommandent. La Zélande authentique à 1.60 et à 2.50, la belle Marenne verte à 1.50 la douzaine, à l'Huitrière, 4 rue de la Gare, au Grand-Café, maison spéciale.

Les beaux escargots de Bourgogne qui nous arrivent bien bombés sont une entrée excellente lorsqu'ils sont préparés proprement avec du beurre de bonne qualité.

Les meilleurs sont incontestablement ceux que prépare l'Huitrière, 4, rue de la Gare, à 0,74 cent. la douzaine, au beurre de Solesmes pur. 15843d

TOURCOING

Le conseil municipal a tenu, vendredi soir, sa seconde réunion pour la session ordinaire de novembre. Vingt-six conseillers, chiffre rarement atteint, étaient présents.

Cette séance, comme la précédente, a été entièrement consacrée à l'expédition des affaires à l'ordre du jour sans que celles-ci aient amené de discussion sérieuse.

Voici les délibérations prises dans cette réunion de notre assemblée communale.

Conditionnement. — Le Conseil émet un avis favorable à la réduction de la taxe de pesage, en conformité aux vœux émis à ce sujet par la Chambre de commerce et le congrès des directeurs de conditionnements. Cette taxe, acceptée aussi en principe par Roubaix, serait donc fixée à 30 centimes jusque 150 kilog. et 10 centimes en plus par fraction de 50 kilog.

Chemins vicinaux. — L'examen du budget, qui se solde en recettes et en dépenses par 60,955 fr. 60, est renvoyée à la commission de la Voirie.

Service des Eaux. — Un crédit de 5,854 fr. 55, pour la part afferente à Tourcoing, est voté pour couvrir les dépenses d'installation d'appareil d'épuration des eaux pour les générateurs de Bousbecques, et d'établissement de colonnes montantes aux réservoirs des Francs et du Fontenoy.

Voirie. — Le Conseil vote un projet de reconstruction de la chaussée de la rue Delobel, avec réemploi des grès pour le pavage du chemin de la Malcence et du Clinquet.

Fourniture des imprimés. — La commission des finances aura à étudier le nouveau cahier des charges pour la mise en adjudication des imprimés et des fournitures de bureau, nécessaires aux services municipaux.

Travaux publics. — Le cahier des charges pour les travaux d'entretien des rues et sentiers en 1888, 1889 et 1890 est homologué. Quant aux conditions dans lesquelles devra se passer le bail pour l'entretien des bâtiments municipaux, elles seront examinées par la commission des travaux.

Lycée. — Le Conseil accueille favorablement la demande d'une bourse communale de demi-pensionnat au lycée, formée par M. Chopart, receveur de douane au Pont-de-Neuville.

— Sur l'avis émis par le comité de patronage, le Conseil exprime le vœu que le Ministre de l'instruction publique autorise, l'installation au lycée, d'ateliers pour le travail manuel, dans le but de préparer les candidats aux écoles industrielles.

Solennité musicale. — Une subvention de 3000 francs est accordée à M. Gustave Charpentier, afin de lui permettre de faire face aux dépenses qu'occasionnera l'exécution à Tourcoing de la cantate, qui lui a valu le 1er grand prix de Rome. La ville prendra en outre à sa charge les frais de chauffage et d'éclairage de la salle.

Halles. — M. Deltombe, rapporteur des commissions réunies des halles et travaux, présente un long mémoire, relatif aux critiques qui ont été soulevées par la commission des bâtiments civils au sujet d'installations nouvelles ; échoppes, rideaux en fer, etc., à établir aux halles. Adoptant les conclusions du rapport, le Conseil, tout en approuvant quelques modifications au cahier des charges, décide à l'unanimité de maintenir en entier son projet primitif.

Commissions. — M. Dron est élu délégué du conseil municipal dans la commission de révision des listes électorales et M. A. Desmettre remplacera M. Lorthiois-Desplanques décédé, à la commission de surveillance du conditionnement.

A la fin de la séance, M. Dron attire l'attention de l'administration sur le mauvais état dans lequel se trouvent plusieurs rues de la ville.

M. Monnier fait remarquer qu'on pourrait aussi se plaindre de l'entretien des routes départementales.

M. Dewyn, de son côté, critique la lenteur apportée à l'execution des travaux de voirie.

Des explications assez longues sont échangées, à ce sujet, entre ces conseillers et M. le Maire.

Le Conseil s'ajourne au mercredi 23 courant et la séance est levée à 10 heures 15.

Exposition de Melbourne. — Le Président de la Chambre de Commerce de Tourcoing a l'honneur de rappeler que le dernier délai pour l'envoi des demandes d'admission à l'Exposition internationale de Melbourne (Australie) en 1888 vient d'être reporté au 31 décembre 1887.

Les intéressés peuvent prendre connaissance du règlement de cette position au ministère du commerce (direction du personnel, bureau du secrétariat), 80, rue de Varennes, à Paris.

Marcq-en-Barœul. — Un vol de 600 fr. en billets de banque a été commis dans cette commune au préjudice du sieur Lemaire, Louis-Auguste, propriétaire. Voici les circonstances dans lesquelles le vol a été opéré.

Le sieur Lemaire s'était rendu dans un cabaret où il devait faire un paiement de 100 fr. et un autre de 600 fr. Après avoir effectué le premier paiement, il attendit inutilement son homme et finit par envelopper ses six billets de banque dans une reconnaissance du Mont-de-Piété.

Malgré les précautions qu'il prit, il fut remarqué par une petite fille. Il remit alors le paquet dans sa poche et pria une jeune fille qui se trouvait là, de lui remettre son foulard dans sa poche. Quand il rentra chez lui, les six billets avaient disparu.

Une enquête est ouverte par la gendarmerie.

LILLE

M. Danien, docteur ès-science, est nommé professeur de physique à la Faculté des sciences de Lille.

Le comice agricole se réunira mercredi 16 novembre 1887, à onze heures du matin. La réunion aura lieu à la Mairie ; entrée par la cour intérieure. Voici l'ordre du jour :

1. Lecture du procès verbal de la dernière séance ; 2. Correspondance ; Rapports et scrutins sur l'admission de nouveaux membres ; 4. Présentation de nouveaux membres ; 5. Alcools algériens : A. Règlementation des distilleries algériennes, B. Application de l'octroi de mer aux alcools algériens comme à ceux de la métropole ; 6. Communication du syndicat de la boulangerie de Lille ; 7. Proposition d'un concours de vaches laitières en 1888 et d'un marché hebdomadaire d'arrondissement ;8. Sur les prix attribués par l'administration aux tabacs indigènes ; 9. Expositions agricoles de 1889 ; 10. Questions et propositions diverses.

Université catholique de Lille. — Mardi 8 novembre à une heure, un élève de notre Faculté libre de médecine a soutenu sa thèse de doctorat, devant la Faculté de Paris, sur *la réduction de la luxation du pouce en arrière*. L'auteur de cette thèse, M. Camille-René-Pierre Thiau, né à Coullons (Loiret), le 22 novembre 1863, a été reçu avec la mention *très satisfait*.

Un autre élève de la même Faculté a été reçu lundi avec la note *bien satisfait* au quatrième examen du doctorat.

Ces deux succès sont de bon augure pour l'année académique qui commence.

CONCERTS ET SPECTACLES

Nous avons reçu la lettre suivante :

« Roubaix, le 9 novembre 1887.

» Monsieur le Directeur
» du *Journal de Roubaix*,

» L'article paru dans votre édition du 8 courant m'a étrangement surpris. Comment! sans avoir vu la représentation au Théâtre de Roubaix — car votre rédacteur n'y a pas mis les pieds dans la soirée du 6 courant — il assure que les artistes sont inférieurs à ceux de l'Hippodrome! Comment le saurait-il ?

» Il parle de la valeur des artistes de l'Hippodrome et prétend qu'ils ont tous appartenu à des théâtres de Paris ; il s'en trouve plusieurs parmi eux qui ont été proposés à mon mari, qui n'a pas cru devoir les engager ; d'autres ont fait partie de sa troupe et ont joué à Roubaix il y a quelques années.

» La façon dont votre rédacteur traite la question des artistes, prouve bien qu'il est étranger aux choses du théâtre. Les acteurs de l'Hippodrome sont racolés au hasard : ils ne sont ni meilleurs ni plus mauvais que les autres, mais aucun n'appartient à un théâtre de la capitale.

» Ce sont des artistes sans engagement qui courent le cachet, ils sont donc bien loin d'avoir joué 300 fois la même pièce dans un théâtre de Paris. Si l'affiche de l'Hippodrome porte toujours les mêmes noms, les artistes changent presque à chaque représentation, le plus souvent ils apprennent leur rôle en chemin de fer, la troupe ne peut donc avoir l'homogénéité dont on parle ; je ne veux pas entrer dans les questions de détails, mais nous savons, de la bouche même des interprètes de l'Hippodrome, que les dernières pièces ont été jouées d'une façon déplorable.

» Du reste, le meilleur juge en cette matière c'est le public, et le public afflue le dimanche au Théâtre de Roubaix et déserte l'Hippodrome.

» On conseille aux successeurs de M. Deschamps de ne pas donner régulièrement la même pièce qu'à l'Hippodrome.

» Mon mari avait pour principe de jouer le même drame que ses concurrents, quand ce drame appartenait à son répertoire et de l'appuyer d'une opérette; cette ligne de conduite sera religieusement suivie.

» Je vous prie, Monsieur le Directeur de vouloir bien faire paraître cette lettre dans votre prochain numéro et d'agréer, avec mes remerciments anticipés, l'expression de mes sentiments distingués.

» LOUISE DESCHAMPS.»

Notre directeur aurait pu refuser l'insertion de la lettre qu'on vient de lire.

Il ne l'a pas fait par courtoisie pour la famille Deschamps.

C'était son droit.

Le mien est de répondre. Je serai bref.

J'ai dit que la troupe du théâtre de Roubaix faisait fausse route, en jouant régulièrement la même pièce que les artistes de l'Hippodrome, et j'ai émis cette appréciation dans les termes les plus polis.

Je n'ai rien à y changer.

Je me borne à relever deux erreurs de fait : 1° J'ai vu — de mes yeux, vu — sur des scènes parisiennes, beaucoup d'artistes de la troupe de l'Hippodrome, notamment MM. Ariste, Naulot, Darmont, etc., etc. ;

2° Je n'étais pas, en effet, dimanche dernier au Théâtre de Roubaix. Je n'ai jamais prétendu y avoir été et je n'ai nullement parlé de l'interprétation des *Misérables*. Il est fâcheux, en vérité, que les irascibles successeurs de M. G. Deschamps n'aient pas lu plus attentivement mon article avant de partir en guerre.

Quant à la leçon qu'on essaie de me donner, la prétention est trop bouffonne pour que je la relève. La critique, qui m'est personnellement adressée, est la seule note gaie de la susdite épître. J'aurais donc mauvaise grâce à m'en plaindre.

George DOUESSANT.

Concordia. — Agréable soirée, dimanche dernier, à la *Concordia*, qui offrait un concert à ses membres honoraires. Le programme, très attrayant, avait amené beaucoup de monde.

L'ouverture du concert a été faite par l'Harmonie sous l'habile direction de M. César Petit. La *Concordia* possède de bons éléments; le dévouement de son nouveau et sympathique président M. P. Thiébaut et la bonne tenue de ses membres exécutants font bien augurer de l'avenir pour cette société.

Nos compliments à M. Losfeld pour sa jolie romance. M. Losfeld, qui possède une voix d'une belle étendue, chante sans effort avec le souci très appréciable de la mesure et du rhythme.

Le quatuor par MM. Selosse, H. Petit, Delescluse et Demuldre a été fort bien rendu. Ces quatre artistes ont chanté avec finesse et détaillé brillamment le couplet.

Le duo de MM. Selosse et Mullier quoique hérissé de difficultés a très bien réussi.

N'oublions pas le divertissement pour piano exécuté par deux jeunes et gentilles pianistes de 11 ans, Mlles A. Jacquart et C. Thiébaut. Des applaudissements unanimes ont accueilli leur exécution et des bouquets leur ont été offerts.

M. Timmers, soliste de la *Concordia*, a joué avec talent sa belle variation pour piston, ce qui lui a valu deux rappels bien mérités.

M. Louis Feelix a débité quelques nouvelles chansonnettes. Quel comique désopilant, son apparition sur la scène force à rire. Rappelé plusieurs fois, le joyeux chanteur a terminé le concert par une scène comique : *Le Pompier*. Le public lui a fait le meilleur accueil ainsi qu'a sa célèbre fanfare et a applaudi à tout rompre.

Voila certes une bonne soirée et un franc succès. Un bal de famille des plus animé a terminé la fête.

Tourcoing. — Voici le programme du grand concert qui sera offert par la Société « La Mutuelle » avec le gracieux concours de quelques artistes étrangers, le dimanche 13 novembre 1887, à 5 h. 1/2 précises, dans une des salles de l'hotel du Cygne.

Première partie. — 1° Ouverture, *la fille du régiment*, pour violon, violoncelle, flute et piano, par MM. F. Versmée, L. Manaut, L. Goguenheim, A. Baratte ; 2 *La coupe du roi de Thulé*, par M. Th. Callens (Diaz) ; 3° *Invitation à la valse*, fantaisie pour piano, Mlle X... (Weber) ; 4° Air de *la Perle du Brésil*, par M. A. Baratte, (Félicien David) ; 5. Le *Député*, par M. L. Manaut (***) ; 6. Fantaisie variée pour flûte, M. L. Goguenheim (Hermann) ; 7. Air de *Rigoletto*, par Mlle X... (Rossini) ; 8. Chansonnettes par J. Watteuw (***)

DEUXIÈME PARTIE. — 1° Quatuor, *Poëte et Paysan*, pour violon, violoncelle, flûte et piano, par MM. E. Versmée, L. Manaut, L. Goguenheim, A. Baratte (Suppé) ; 2° Grand air de la *Favorite*, par M. Th. Callens (Donizetti) ; 3° *Grande Mazurka*, fantaisie pour piano, par Mlle X... (Benj. Godard) ; 4° Duo de *Carmen*, par Mlle X .. et M. A. Baratte (Bizet) ; 5° Fantaisie sur des motifs d'opéras pour violon par M. Eug. Versmée (Allard) ; 6° Chanson du *Capri*, par M. A. Baratte (Massenet) ; 7° Chanson du *Printemps*, par Mlle X... (Mendelssohn) ; 8° Chansonnettes, par M. J. Watteeuw (***).—Le piano sera tenu par Mlles Parent et Hertog.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES. M. Verstraet, vicaire d'Ochtezeele, est nommé curé de cette paroisse.

M. Parent, pro-curé d'Haverskerque, est nommé curé de cette paroisse.

Tribunal correctionnel de Lille

Présidence de M. HEDDE.

Audience du vendredi 11 novembre 1887

Vol à la gare de Tourcoing. — Les employés des gares sont soumis, avant d'être reçus dans les services divers, à un contrôle qui donne toute garantie à l'administration des chemins de fer sur la moralité de ses agents. Cette garantie est nécessaire, car les vols sont faciles dans les wagons qui restent, durant des heures entières, dans des garages souvent isolés. Les marchandises qu'ils contiennent ne sont d'ailleurs protégées, contre les tentatives de vol, que par des bâches qu'il est facile de couper ou de soulever. La facilité du vol et l'impunité expliquent pourquoi, malgré les précautions prises, les vols dans les gares sont fréquents.

Le tribunal a condamné, aujourd'hui, à un mois de prison un homme d'équipe de la gare de Tourcoing qui n'avait pourtant dérobé que quelques poissons sans valeur au train de marée.

Il s'est montré sévère, à juste titre, parce que les vols des agents des gares empruntent, à la position de confiance des employés, une gravite exceptionnelle.

Un escroc. — Il est des escroqueries qui prêtent au rire ; telle est celle du ver solitaire d'Halluin. Il en est d'autres qui démontrent dans leur auteurs une lâcheté et une cruauté raffinées. Un sieur Gauthier, (c'est le nom sous lequel il a été condamné aujourd'hui par défaut par le tribunal, bien que tout fasse supposer que c'est un nom d'emprunt), a été condamné à cinq ans de prison, maximum de la peine que peuvent infliger les tribunaux correctionnels, pour avoir spéculé sur le malheur et l'infortune d'employés sans travail, en leur promettant des places à la Société linière de Roubaix (sic) et à la banque Verley-Decrolx, moyennant le paiement de primes, variant de cinq cents à deux mille francs.

Un acquittement. — M. X.., de Roubaix, avait vendu à un sieur Y... un cheval pour cinq cents francs. A peine l'acheteur fut-il en sa possession qu'il le revendit deux cent cinquante francs, pour ce motif que le cheval ne pouvait s'atteler.

M. Vanotghem, qui n'était pas payé, porta plainte en escroquerie. L'assignation ne toucha pas l'acheteur qui fut condamné par défaut à mois. Il fit opposition. Il est acquitté aujourd'hui à la suite des explications qu'il fournit.

Menu fretin. — Paul Jacquart, 6 jours et 5 francs pour mendicité. — Gabriel Dujardin, 6 jours et 16 fr. pour ivresse. — Paul Venin, coups, à Roubaix, 15 jours et 16 francs. — *Deschutter Omer, coups*, à Wattrelos, 16 francs.

MAITRE CARRÉ.

NORD

UNE GRÈVE vient d'éclater à Meurchin ; 620 ouvriers mineurs ont quitté le travail. Ils réclament le renvoi d'un ingénieur et le paiement du travail au mètre et non à la berline.

Election sénatoriale. — Le gouvernement a décidé, hier, que les élections pour le renouvellement triennal du Sénat se feraient le jeudi 5 janvier prochain. Les délégués des conseils municipaux seront élus le 14 décembre.

On remarquera que le jour fixé pour l'élection sénatoriale est contrairement à l'usage suivi, jusqu'ici, un jeudi au lieu d'un dimanche.

La loi, en effet, est muette à cet égard. Elle ne fixe aucun jour spécial pour les élections sénatoriales.

On s'est trouvé forcé, par les délais légaux et les circonstances de renoncer à convoquer les électeurs pour un dimanche.

En effet les sénateurs de la série sortante ont été élus le 5 janvier 1879 ; leurs pouvoirs expirent donc le 5 janvier 1888.

Cour d'appel de Douai. — Les avocats ont procédé à l'élection de deux membres de leur conseil, en remplacement de MM. Dupont et Legrand (de Lecelles), décédés. Ils ont élus comme membres du conseil, Me Victor Théry et Me Devineux.

Assises du Nord. — *17e affaire.* — Clovis-Joseph Janseus, 37 ans, badigeonneur à Flines-les-Mortagne; affaire de mœurs.

18e affaire. — Auguste-Edmond-Honorat Berquez, 44 ans, tailleur à Lille; affaire de mœurs.

19e affaire. — Rosalie Demarque, 25 ans, cabaretière à Hasnon; infanticide.

La variole dans l'arrondissement de Douai. — La variole sevit avec intensité à Waziers. Sur la proposition de M. Laroche, sous-préfet de Douai, le préfet du Nord vient de prescrire la fermeture des écoles communales de Waziers. L'administration, sur les conseils du comité de vaccine et, en particulier, de M. le docteur Léonardi, médecin des épidémies, invite de nouveau les habitants à se faire revacciner ; c'est le préservatif qu'on ne saurait trop recommander et qui peut être pratiqué *même et surtout en temps d'épidémie*, contrairement aux préjugés trop souvent répandus.

La variole a fait de nouveau son apparition à Dorignies et à Roost-Warendin.

La gendarmerie belge a remis hier entre les mains des gendarmes français, à la gare de Quaregnon, le lieutenant de gendarmerie Renne, extradé de Belgique à la demande du gouvernement français.

Renne est poursuivie, en France, du chef de détournement au préjudice de l'Etat.

Un accident, semblable à celui qui a eu lieu le 31 octobre, à la gare de Cambrai, a failli se produire vendredi matin à la gare du Quesnoy.

Le train de voyageurs 1754 venant de Douai et Bavai et arrivant à Cambrai à 8 h. 42 matin, allait entrer en gare du Quesnoy, en même temps qu'arrivait en vitesse le train 45 d'Aulnoye à Valenciennes.

Le disque placé à la bifurcation de Potelle était ouvert et les deux trains, marchant en toute sécurité, allaient se prendre en écharpe lorsque le mécanicien du train, réussit à renverser la vapeur.

Les deux machines s'arrêtèrent à trois mètres l'une de l'autre et à un kilomètre de la gare du Quesnoy.

On tremble à la pensée des malheurs qui seraient survenus si la collision s'était produite, car les deux trains comptaient un grand nombre de voyageurs se rendant à la foire de Valenciennes ; de plus la voie, à cet endroit, est placée sur un talus de neuf mètres environ de hauteur.

Deux hommes seuls ont été légèrement contusionnés aux mains et aux genoux : le courrier postal et le *serre-frein du 1754 qui*, craignant la collision, ont sauté en bas du train.

Douai. — *Entérinement de lettres de grâce.* — Hier a eu lieu, devant la Cour d'appel, réunie en audience solennelle et en robe rouge dans la salle du Parlement de Flandre, l'entérinement des lettres de grâce de la fille Bouton, qui, condamnée à mort par la Cour d'assises du Pas-de-Calais, pour avoir assassinée son enfant a vu sa peine commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

La condamnée a été amenée devant la Cour, à 11 heures, et la lecture des lettres de grâce a eu lieu pendant que la gendarmerie présentait les armes.

PAS-DE-CALAIS

Chronique électorale. — M. Labitte, cultivateur, conseiller général du canton d'Aire a été désigné comme candidat de droite pour l'élection du 27 novembre.

L'ascenseur des Fontinettes. — Un essai de l'ascenseur des Fontinettes a eu lieu mercredi en présence de M. Gruson, ingénieur en chef des ponts et chaussées, qui a dirigé l'exécution de cet important travail.

L'essai a parfaitement réussi, deux bateaux ont été montés et descendus. Le bon fonctionnement de l'appareil est désormais assuré, mais avant de le mettre en service régulier, il reste à parachever de nombreux détails. Aussi est-il probable que l'ascenseur ne servira pas d'une façon normale au passage des bateaux, avant deux ou trois mois. L'inauguration officielle aurait lieu au commencement du printemps.

Boulogne. — *Aéronautes retrouvés.* — Tous les journaux de la région ont annoncé l'inquiétude que causait l'absence de nouvelles des aéronautes, MM. Lhoste et Mangot, partis de l'usine à gaz de la Villette, à Paris, mardi dans la nuit.

On craignait, qu'en raison des terribles bourrasques qui ont sévi ces jours derniers, les deux intrépides aéronautes n'aient été entraînés au loin dans la mer.

Nous sommes heureux de pouvoir rassurer nos lecteurs sur le sort de MM. Lhoste et Mangot qui ont atterri le lendemain, à quatre heures du matin, à Rédigny (Meuse).

La durée du voyage a été de sept heures, sept heures pénibles pour les aéronautes qui eurent beaucoup à souffrir d'un séjour prolongé au sein des nuages.

Après avoir cherché les moyens d'opérer la descente, MM. Lhost et Mangot constatèrent avec effroi qu'ils étaient à l'altitude de 2,500 mètres et il leur restait juste trois sacs de lest pour modérer la chute!

Dès l'altitude de douze cents mètres, les aéronautes avaient commencé à éprouver un froid très vif : le thermomètre marquait douze degrés au dessous de zéro et la neige, tourbillonnant dans l'atmosphère, n'avait pas tardé à envelopper ballon et aéronautes d'une carapace de glace, assez épaisse pour alourdir l'appareil d'une centaine de kilogrammes,

Dans ces conditions, une descente rapide était inévitable ; couvertures, lest, provisions, jetés par dessus le bord, suffirent à peine pour amortir la chute.

Il était quatre heures du matin; MM Lhoste et Mangot, seuls dans la campagne et exposés à toutes les intempéries, restèrent dans cette triste position jusqu'à sept heures du matin.

Ils avaient parcouru plus de 240 kilomètres au milieu d'une agglomération de nuages dont l'épaisseur était assurément de plus de trois mille mètres.

MM. Lhoste et Mangot ne se rappellent pas avoir exécuté d'ascension plus fatigante depuis leurs naufrages, l'un dans la mer du Nord, l'autre dans la Méditerranée, au départ de Tunis.

BELGIQUE

Mouscron. — Le R. P. Barnabite, de Montigny, de la résidence de Mouscron, donnera un sermon de charité, en l'église Saint-Michel, à Courtrai, dimanche, 13 novembre, pendant la messe de onze heures.

Le R. P. de Montigny, qu'on aimait tant à entendre à Paris, et qui est venu fonder une maison à Mouscron, est vraiment digne de succéder, dans cette chaire, de St-Michel aux célèbres prédicateurs qui s'y sont fait entendre. Quelle parole simple et noble, claire et profonde tout à la fois!

C'est à M. l'abbé Bossut que cette ville doit d'avoir des Pères Barnabites. Cette œuvre est venue s'ajouter à tant d'autres du zèle ecclésiastique que Mouscron vénère : Eclise et école à Montaleux ; bibliothèque populaire ; cercle Pie IX ; congrégation pour les mineurs, cercle littéraire et dramatique, cercle catholique d'ouvriers avec toutes ses ramifications, caisse d'épargne, secours mutuels, placement d'ouvriers, académie St-Luc, école de dessin industriel et de chant grégorien, etc, etc.

Manquant de santé pour aller lui-même en mission, il a obtenu un noviciat et une école apostolique de Pères Barnabites.

En peu de temps, l'ancienne usine de M. Petit-Noël, à proximité de la gare, a été convertie en chapelle provisoire.

Déjà un bien immense s'y opère ; le quartier populeux de la station s'y porte en foule ; la chapelle est devenue trop petite.

M. l'abbé Bossut, dont le zèle est infatigable, espère construire une chapelle plus grande.

C'est, pour ses anciens élèves, nombreux, à Roubaix, Tourcoing, comme à Mouscron, une excellente occasion de l'aider dans une bonne œuvre.

Nouveau drame à Bruxelles. — Dans la nuit du mercredi, un individu, la figure noircie, est entré dans la maison habitée par Mme R..., à Schaerbeeck et a demandé 200 francs.

Mme R.., en descendant les escaliers a été terrassée et a reçue 15 coups de tourne-vis dans la tête.

Le meurtrier est arrêté.

Une assemblée plénière des associations industrielles et commerciales se tiendra prochainement à Liège. On exposera la question des commandes militaires. Une foule de sociétés se feront représenter à cette réunion par leurs présidents et leurs secrétaires.

Déjà les puissantes associations d'Anvers et de Bruxelles, ainsi que les maîtres de forges de Charleroi, ont envoyé leur acceptation aux organisateurs qui sont : le comité des charbonnages et des mines de la province de Liège, les chambres de commerce de Liège, Huy et Waremme, et l'Union commerciale de Liège.

Dans ce meeting, qui se tiendra au casino Grétry, une dizaine d'orateurs, entre autres M. Em. de Laveleye, les chefs d'industrie et quelques députés, aborderont chacun la question à un point de vue spécial. Ils se seront entendus au préalable afin qu'il n'y ait pas de double emploi. Ils feront chacun une conférence de quinze minutes au maximum, l'un sur le matériel de guerre, un autre sur la qualité du métal à canon, un troisième sur les coupoles, etc.

ETAT-CIVIL *ROUBAIX.— Déclarations de naissances du 11 novembre.* — Henri Grassart, rue Sainte-Elisabeth, 35. — Valérien Bulckaen, Quai de Calai, maisons Rogier, 7. — Conrad Breitling, rue Saint-André, 6.—Charles Commène, rue Dussaix, 75. — Edouard Locmel, rue des Longues-Haies, cour Saint-Joseph, 14. — Palmyre Debaisieux, rue du Fontenoy, cour Moreau, 29. — Rachel Leclercq, rue de l'Arc, 15. — Jean Henno, rue du Tilleul, cité Saint-Joseph, 7. — Angèle Coupé, rue de l'Alouette, fort Lepers.— *Déclarations de décès du 11 novembre.*—Anna Deshuquois, 6 mois, rue des Anges, cour Dhondt. — Flore Doutreluigne, 29 jours, rue de la Longue-Chemise, cour Hannotte, 5. — Flore Planckaert, 4 ans, rue de Sébastopol, 29. — Marie Fraignac, 6 ans, rue Neuve, 22 — Georges Delécluse, 5 mois, rue Isabeau, 8. — Jean Lecomte, 60 ans, tisserand, rue Saint Laurent, cité Saint-François, 122. — Adéline Beuscart, 11 mois, rue de l'Epeule, cour Desrousseaux, 11. — Etienne L